

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Ville de Besançon - Citadelle - Muséum
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Margaux P. Zzo, Resp. du parc zoologique
 Adresse : N° 2 Rue megeando
 Commune Besançon
 Code postal 25000
 Nature des activités : conservation recherche diffusion
 Qualification : culturelle tourisme

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Triton alpestris</u> <u>Tchthysaura alpestris</u>	<u>10 à 15</u>	<u>non sexé, stade néoténique</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : pour une présentation aux visiteurs et des fins pédagogiques
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renvoyer l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : secteur Aquarium du Muséum de Besançon, dans un aquarium de présentation (2500L)
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
- Destruction des œufs Préciser :
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
- Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Yveline Béjean, Capataine Taiton alpestra
- Formation continue en biologie animale Préciser :
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : du 1er mars 2016 au 19 avril 2016
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Franche Comté Bourgogne
Départements : Doubs
Cantons :

Communes : Besançon mare de la cour de l'aquarium du Muséum

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : cf dossier scientifique du 18 février 2016 Dargenio Pizzo

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : photo de présentation de l'aquarium avec les spécimens et le panneau pédagogique

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Besançon
le 18 février 2016
Votre signature Yveline Béjean

Responsable des espèces animales - Zoo Director
Curatrice générale et directrice scientifique /
General curator and scientific Director
MUSEUM DE BESANCON
Ville de Besançon - Direction Citadelle Patrimoine mandia'

Présentation de Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) au Muséum de Besançon

Dossier scientifique pour une demande de capture

MUSEUM – PARC ZOOLOGIQUE DE BESANCON – CITADELLE – PATRIMOIN MONDIAL

18 février 2016
Créé par : PIZZO Margaux

Présentation de Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) au Muséum de Besançon

Dossier scientifique pour une demande de capture

I. Sommaire

Table des matières

I.	SOMMAIRE.....	1
II.	LE TRITON ALPESTRE (<i>ICHTHYOSAURA ALPESTRIS</i>) – INFORMATIONS GENERALES	2
A.	TAXONOMIE ET STATUT REGLEMENTAIRE DU TRITON ALPESTRE.....	2
B.	BIOLOGIE DU TRITON ALPESTRE.....	2
III.	PROJET DE PRESENTATION DU TRITON ALPESTRE.....	3
A.	LIEU GEOGRAPHIQUE DE PRESENTATION.....	3
B.	ENTRETIEN DES ANIMAUX	4
C.	MEDIATION SCIENTIFIQUE AUTOUR DE LA PRESENTATION DES TRITONS ALPESTRES.....	4
IV.	REALISATION DE LA CAPTURE DES TRITONS ALPESTRES	6
A.	EQUIPE SCIENTIFIQUE DU PROJET	6
B.	LIEU ET CONDITIONS DE CAPTURE	6
V.	CONCLUSION	8
VI.	BIBLIOGRAPHIE	9
VII.	ANNEXE	10
A.	CERTIFICAT DE CAPACITE MICKAËL BEJEAN	10
B.	CERTIFICAT DE CAPACITE MELANIE BERTHET	18
C.	CERFA DE DEMANDE DE DEROGATION POUR LA CAPTURE – N°13 616*01.....	21

II. Le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) – informations générales

A. Taxonomie et statut réglementaire du Triton alpestre

Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768) Triton alpestre (Français).

Embranchement : Chordata ; Classe : Amphibia ; Ordre : Urodela ; Famille : Salamandridae ; Genre : *Ichthyosaura* (source Larousse).

Statuts biogéographiques : présente en France métropolitaine, présence certaine en Franche-Comté (source INPN).

Espèce évaluée sur la liste rouge : liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2009) LC ; liste rouge européenne de l'UICN LC ; liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) LC ; Liste rouge des amphibiens de Franche Comté (2008) LC.

Least concern : Préoccupation mineure : Une espèce est dite de *Préoccupation mineure* lorsqu'elle ne remplit pas les critères des catégories *En danger critique d'extinction*, *En danger* ou *Vulnérable* ou *Quasi menacé*. L'espèce est répandue et abondante (source : www.iucn.fr).

Espèce réglementée : convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) Annexe III.

Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de protection : article 3.

Espérance de vie 2 ans à 8 ans en basse altitude, jusqu'à 20 ans en haute altitude (source www.eol.org).

B. Biologie du Triton alpestre

Le Triton alpestre réalise plusieurs stades de développement larvaire. Après une période de vie larvaire aquatique, le jeune triton, pour devenir adulte, et terrestre, doit subir une métamorphose. Toutes les étapes de la croissance de l'animal sont étroitement liées aux conditions climatiques. Les températures basses et le manque de nourriture ont généralement pour conséquence une prolongation de l'état larvaire, appelée « néoténie partielle ». Se rencontrent des populations de tritons alpestres dites « néoténiques » qui sont des animaux adultes, sans s'être métamorphosés, ont conservé leurs branchies. La proportion de sujets néoténiques dans ces populations atteint, dans certains cas, plus de 90 %. Ces tritons néoténiques vivent un peu comme les larves et se nourrissent en pleine eau, mais l'absence de métamorphose ne leur donne pas la possibilité d'aller séjourner à terre longtemps, et ils sont condamnés à passer leur vie entière en milieu aquatique. Pour certains chercheurs, la néoténie serait le résultat de conditions écologiques particulières ; pour d'autres, il s'agirait d'un caractère héréditaire que les conditions du milieu environnant développeraient ou non.

Le présent projet consisterait à la présentation de tritons alpestre au stade néoténique dans un aquarium au sein de l'aquarium Georges Bresse du Muséum de Besançon, à la Citadelle.

III. Projet de présentation du Triton alpestre

A. Lieu géographique de présentation

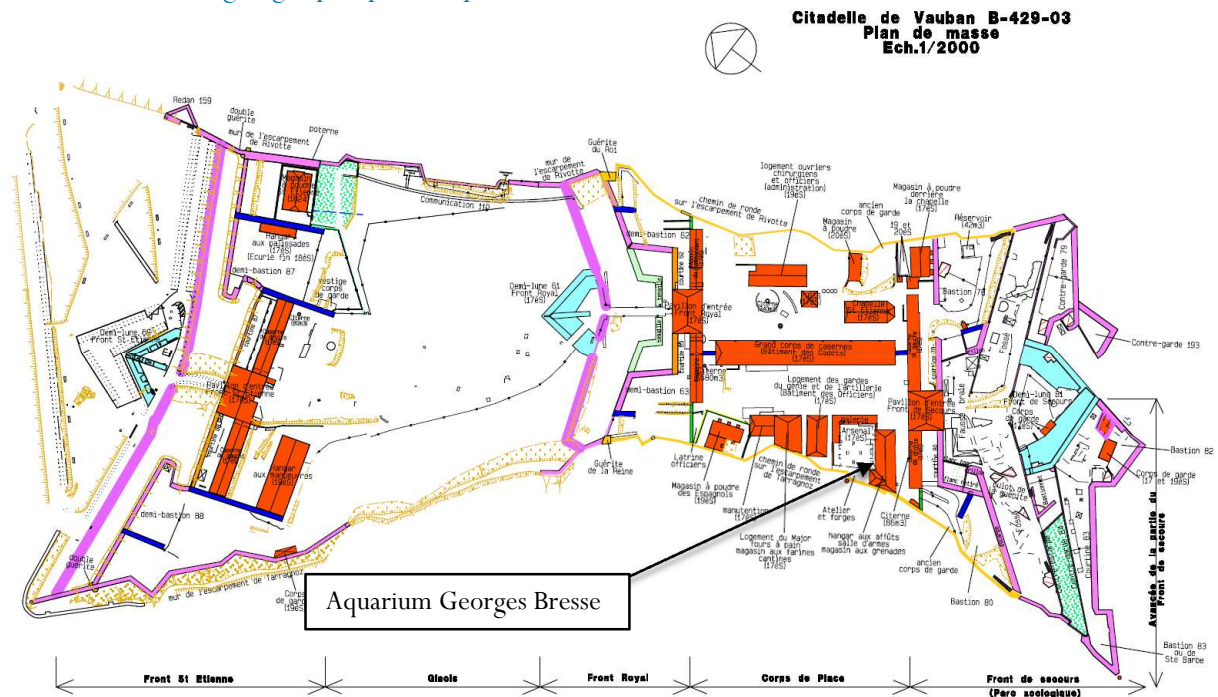


FIGURE 1 PLAN DE MASSE DE LA CITADELLE - POSITIONNEMENT DE L'AQUARIUM

Le Muséum de Besançon est un établissement labellisé « Musée de France » qui répond aux critères classiques des musées qui sont chargés de la conservation, de l'inventaire et de l'étude des collections, ainsi que de la médiation à destination du grand public. Le Muséum de Besançon se décompose quatre secteurs animaliers qualifiés de « collections vivantes » : le Jardin zoologique, l'Insectarium, l'Aquarium et le Noctarium. La présence de diverses espèces particulièrement rares et menacées, élevées en captivité dans le cadre de programmes européens de sauvegarde (EEP), de programmes (LIFE, SSP, etc.), l'élevage unique de l'Apron du Rhone (*Zingel asper*) avec réalisation de réintroduction chaque année, assurent au Muséum une notoriété internationale. L'équipe animalière possède un grand savoir-faire dans l'élevage d'espèces rares et fragiles qui nécessite des compétences scientifiques et techniques approfondies.

Le Muséum s'inscrit également dans la nouvelle éthique des parcs zoologiques modernes en soutenant des actions concrètes de conservation « in situ ». Une enveloppe « projets de conservation » de plus de 10 000 euros a été accordée par la direction de la Citadelle pour l'année 2015. Le Muséum s'intègre pleinement dans ses objectifs, à savoir la conservation des espèces menacées par ses actions en faveur de la protection des espèces menacées, tant en local qu'à l'international. Les projets proposés sont connus par l'équipe du Muséum, encadrés scientifiquement et répondent à l'éthique souhaitée par le Muséum, à savoir le développement de projets durables dans un contexte respectueux des populations humaines locales.

Le Muséum assure également une médiation importante aux visiteurs. Les panneaux pédagogiques accompagnent et enrichissent le public tout au long de leur visite. Les médiatrices scientifiques approfondissent les connaissances des visiteurs et les sensibilisent aux problématiques environnementales actuelles et de l'intérêt de préserver notre biodiversité.

Avec près de 300 000 visiteurs par an, de tout horizon, de toute classe sociale, le Muséum de Besançon est un acteur majeur pour contribuer à la sauvegarde de la Faune et de la Flore.

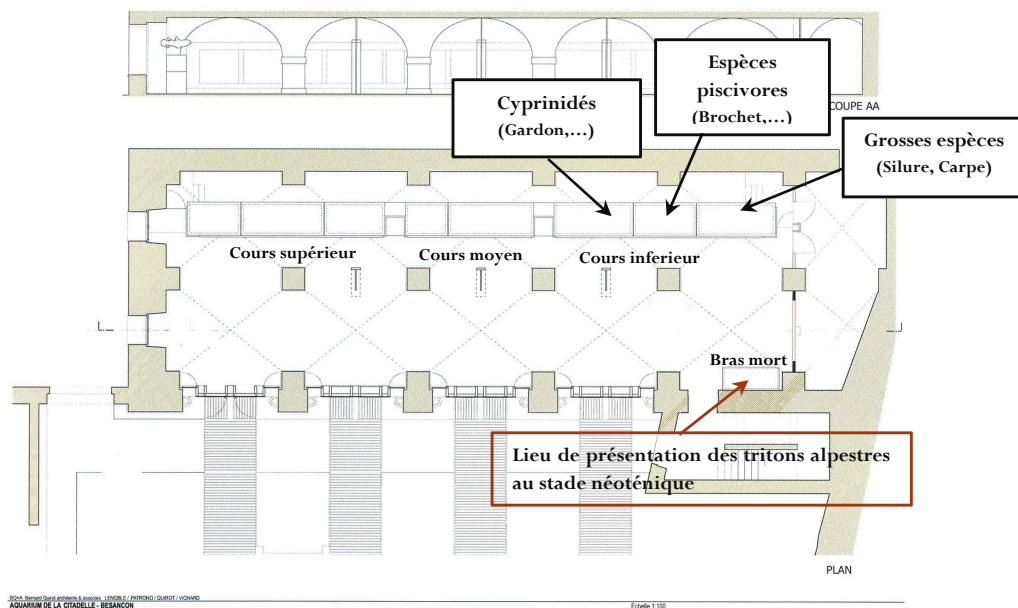


FIGURE 2 PLAN DE MASSE DE L'AQUARIUM - LIEU DE PRESENTATION DES TRITONS ALPESTRES

L'aquarium Goerges Bresse est une représentation en coupe du Doubs. Le cours supérieur, le cours moyen, le cours inférieur et le bras morts sont les composantes des milieux aquatiques de cette rivière. Chaque aquarium permet aux visiteurs d'observer les espèces locales de Poisson. 29 espèces différentes de Poisson présentes en France Comté sont élevées et présentées au public.

Les tritons alpestres au stade néoténique seraient présents dans le bras mort au sein de l'aquarium.

B. Entretien des animaux

Les tritons alpestres seraient conservés dans un aquarium de 2500 L. Les propriétés physico-chimiques et la température de l'eau respecteront les besoins physiologiques de l'espèce. Les soigneurs animaliers sous couvert du technicien animalier responsable du secteur aquarium seront chargés de l'entretien de ces animaux.

C. Médiation scientifique autour de la présentation des tritons alpestres

Aujourd'hui la muséographie est majoritairement la présentation des espèces de Poisson du Doubs. Le discours scientifique va être actualisé en mettant en valeur les différents écosystèmes aquatiques composés d'une Faune et d'une Flore très diversifiée. Ces milieux et leurs composantes, créés par la dynamique fluviale, ont un intérêt écologique fort. Or, les cours d'eau, à l'origine de cette dynamique, font le lien entre la terre et les océans. Les poissons d'eaux douces de Franche Comté seraient présentés et complétés par les poissons migrateurs (Esturgeon, Anguille, Truite de mer...) qui venaient jadis dans les rivières de notre région pour se reproduire. Cette migration démarrait de la mer méditerranée, elle a été stoppé en 1950 par la construction de barrages sur le Rhône. L'impact de l'Homme, et l'intérêt de la préservation des cours d'eau pourront être expliqués aux visiteurs. Par ailleurs, un module aquatique central pourrait

présenter des macros invertébrées aquatiques (Arthropodes, Mollusques,...) et les vitrines pourraient présenter certains spécimens naturalisés et expliquer leur intérêt écologique.

Les panneaux pédagogiques liés aux espèces présentes dans l'aquarium représentant le bras mort décrira les micros invertébrés et la microfaune qui constituent l'écosystème. La biologie et physiologie du Triton alpestre serait développée. Les divers stades physiologique, le mécanisme de métamorphose et les questionnements autour du stade néoténique et des capacités d'adaptation de cette espèce au milieu seraient introduits et éveilleraient la curiosité et l'intérêt des visiteurs.

Ces thématiques sont en lien direct avec le futur projet d'exposition sur la Biodiversité, son origine, son renouvellement, son adaptation et son futur.

La présentation des tritons alpestres au stade néoténique est liée à un projet global d'actualisation de la muséographie sur l'intérêt écologique de la Faune et de la Flore des milieux aquatiques et les problématiques actuelles liées ces écosystèmes.

IV. Réalisation de la capture des tritons alpestres

A. Equipe scientifique du projet

L'équipe scientifique qui participe à ce projet est composée de Mickaël Béjean, zootechnicien chargé des secteurs Aquarium, Amphibien et du projet PNA Apron du Rhône, détenteur du certificat de capacité pour l'élevage et la présentation au public des espèces de ses secteurs ainsi que d'autres amphibiens dont le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) (cf. annexe) ; Mélanie Berthet, vétérinaire et détenteur du certificat de capacité des autres espèces animales présentes au Muséum (sauf Arthropodes, cf. annexe) ; Frédéric Maillot, zootechnicien chargé des secteurs Noctarium et Insectarium, et président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche Comté ; Margaux Pizzo, responsable du parc zoologique du Muséum, ingénieure agronome diplômée à AgroParisTech (ex-INAPG), spécialisation Gestion des milieux naturels à l'école des ingénieurs forestiers (ex-FIF).

B. Lieu et conditions de capture

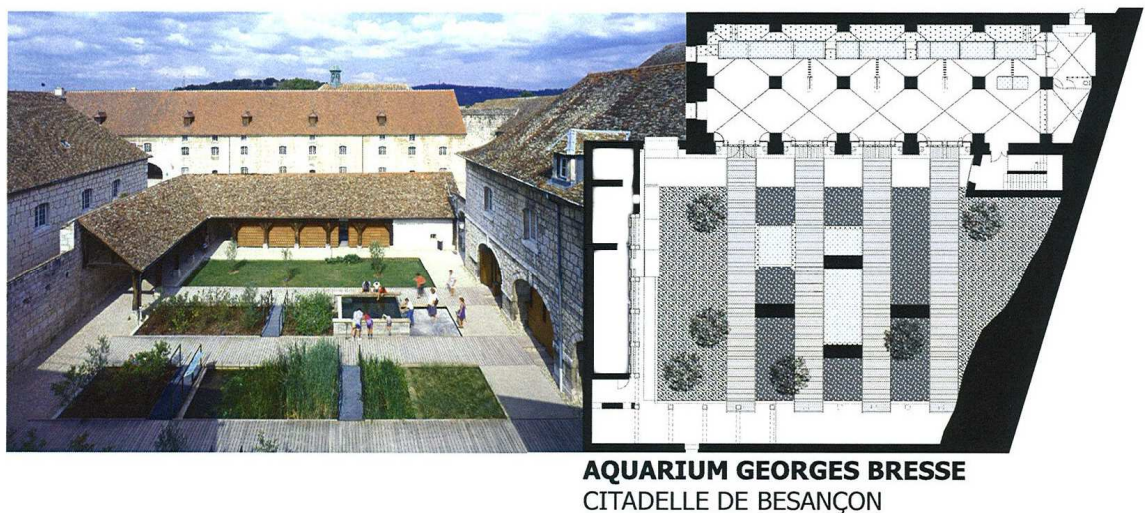


FIGURE 3 PHOTOGRAPHIE ET PLAN DE MASSE DE LA COUR DE L'AQUARIUM – LIEU DE CAPTURE DES TRITONS ALPESTRES

Le Triton alpestre est présent naturellement sur site au Muséum de Besançon. En effet, une grande population a été observée au sein de la cour de l'aquarium (mare), dans le jardin zoologique (bassin des tigres, bassin de la grande voilière). Une fois par an, la mare où les écrevisses hivernent, est vidangée et nettoyée. Cette action dure pendant deux jours et elle est réalisée en dehors de la période de reproduction. Les soigneurs animaliers en charge de ce nettoyage laissent $\frac{1}{4}$ d'eau dans le bassin. Uniquement au niveau de la mare de la cour de l'aquarium, plus de 200 spécimens adultes et plus de 80 spécimens au stade néoténique ont été comptabilisés en 2015. Des adultes sont également trouvés dans les autres bassins de la cour de l'aquarium, sous le platelage, sous les tuiles, dans les galeries, sous les escaliers.

Le projet demande le prélèvement de 10 à 15 individus de Tritons alpestre au stade néoténique au sein de la population composée de plus de 80 individus, soit de 12,5 % à 18,75 % de ce groupe, et soit 3.6% à 5,4 % de la population totale estimée dans la mare de la cour de l'aquarium. Le prélèvement n'est pas effectué dans la nature. Ce prélèvement est réalisé dans un milieu artificiel, crée par l'homme. La période

de prélèvement est entre le 1^{er} mars 2016 et le 15 avril 2016, période où la vidange du bassin sera réalisée (cf. annexe cerfa officiel).

Le prélèvement de 10 à 15 tritons alpestres au stade néoténique aura un très faible impact sur la population de tritons alpestres présente au Muséum de Besançon.

V. Conclusion

Le Muséum est un lieu de sensibilisation important pour le grand public. La faune locale est souvent méconnue et les amphibiens sont le taxon le plus menacé de disparition. Ce projet de présentation des tritons alpestres au stade néoténique a un intérêt triple : connaissance de la faune et des écosystèmes aquatiques, apprentissage aux mécanismes physiologiques, sensibilisation à la préservation des cours d'eau.

VI. Bibliographie

<http://col.org/pages/330758/details>

<http://www.iucnredlist.org/details/59472/0>

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/444430

Amélioration des connaissances sur l'herpétofaune en Franche-Comté Répartition provisoire, Réalisation : LPO Franche-Comté, août 2012.

Denoël Mathieu et al, A multi-scale approach to facultative paedomorphosis of European newts (Salamandridae) in the Montenegrin karst: Distribution pattern, environmental variables, and conservation, 2009.

Denoël Mathieu et al, Morph switching in a dimorphic population of *Triturus alpestris* (Amphibia, Caudata), 2007.

Denoël Mathieu et al, Trophic specialisations in alternative heterochronic morphs, 2004.

Denoël Mathieu et al, Short- and long-term advantages of an alternative ontogenetic pathway, 2002.

Denoël Mathieu et al, Biogeography and ecology of paedomorphosis in *Triturus alpestris* (Amphibia, Caudata), 2001.

Denoël Mathieu et al, Neoteny and progenesis as two heterochronic processes involved in paedomorphosis in *Triturus alpestris* (Amphibia: Caudata), 2000.

Denoël Mathieu, Un cas de néoténie dans un bâtiment désaffecté, chez le Triton alpestre, *Triturus alpestris apuanus* (Salamandridae), 1997.

VII. Annexe

A. Certificat de capacité Mickaël Béjean

COPIE



Pour le Directeur,
Le chef de service
Dr Jean-Marie LE NORGNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
Pôle Protection des Populations
Service Santé, Protection Animale et Environnementale

ARRETE PREFECTORAL N° 2015 - 022 - 0007
Certificat de capacité pour l'élevage et la présentation au public d'animaux vivants d'espèces
non domestiques de la faune locale ou étrangère

LE PRÉFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE
PRÉFET DU DOUBS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le titre 1^{er} du Livre IV - Protection de la Faune et de la Flore - du code de l'environnement, notamment ses articles L. 413-2, R. 413-2 à R. 413-5 ;
- VU le décret N° 80-791 du 1^{er} octobre 1980, modifié par le Décret N° 86-635 du 14 mars 1980 pris pour application de l'article 276 du Code Rural ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux (modifié par les arrêtés du 17/06/96 et du 30/03/2000) ;
- VU l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques prévue à l'article R.213-4-III du Code rural ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 octobre 1995 relatif à la mise en œuvre du contrôle des établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques (modifié par l'arrêté du 7/10/1996) ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 novembre 1997 définissant deux catégories d'établissements, autres que les établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, détenant des animaux d'espèces non domestiques ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du Conseil européen et (CE) n° 939/97 de la Commission européenne ;

Arrêté préfectoral N° 2015 022 007

4/8

- VU** le décret du 8 novembre 2012 portant nomination de M. Stéphane FRATACCI, préfet de la région de Franche-Comté, préfet du Doubs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013-358-0002 du 24 décembre 2013 portant délégation de signature à monsieur Martial FIERS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- Considérant** la demande de M. Mickaël BEJEAN sollicitant un certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public au sein d'un établissement de présentation au public d'animaux vivants d'espèces non domestiques à caractère fixe et permanent ;
- Considérant** l'avis de la commission nationale consultative pour la faune sauvage captive en date du 22 juillet 2014 ;

ARRETE

Article 1 :

Le certificat de capacité est accordé à M. Mickaël BEJEAN pour la présentation au public au sein d'un établissement fixe, des espèces d'invertébrés aquatiques, de poissons, d'amphibiens et de reptiles sollicitées dont la liste figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

La présente décision ne vaut pas autorisation d'ouverture d'un établissement et n'autorise pas la détention et la présentation d'animaux d'espèces non domestiques autres que celles citées à l'article 1.

Article 3 :

Le non-respect de cette décision expose son bénéficiaire à des sanctions administratives ou pénales conformément aux articles L. 413-5 et L. 415-1 à L. 415-4 du livre IV du code de l'environnement.

Article 4 :

Une copie de la présente décision sera notifiée par le Préfet au demandeur, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

BESANCON, le **22 JAN. 2015**

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation
Le directeur départemental

Martial FIERS

Arrêté préfectoral N° 2015-022-0007

2/8

Vertébrés

Actinoptérygiens (Classe)

Ordre des Acipensériformes

Famille des Acipensérinés :

Acipenser baerii : Esturgeon de Sibérie,
Acipenser sturio : Esturgeon européen,

Ordre des Anguilliformes

Famille des Anguillinés :

Anguilla anguilla : anguille européenne.

Ordre des Clupeiformes

Famille des Clupeinés :

Alosa alosa : Grande alose,
Alosa falax : Alose feinte.

Ordre des Cypriniformes

Famille des Balitorinés :

Barbatula barbatulus : Loche franche.

Famille des Cyprininés :

Abramis brama : Brème commune,
Alburnoïdes bipunctatus : Spirlin,
Alburnus alburnus : Ablette,
Barbus barbus : Barbeau fluviatile,
Blicca bjoerkna : Brème bordelaise,
Carassius carassius : Carassin commun,
Chondrostoma nasus : Hotu,
Chondrostoma toxostoma : Petit hotu,
Ctenopharingodon idella : Amour blanc,
Cyprinus carpio : carpe,
Gobio gobio : Goujon,
Leucaspis delineatus : Able de Heckel,
Leuciscus cephalus : Chevaine,
Leuciscus leuciscus : Vandoise,
Leuciscus souffia : Blageon,
Phoxinus phoxinus : Vairon,
Pseudorasbora parva : Pseudorasbora,
Rhodeus amarus : Bouvière,
Rutilus rutilus : Gardon,
Scardinius erythrophthalmus : Rotengle,
Tinca tinca : Tanche.

Ordre des Esociformes

Famille des Esocinés :

Esox lucius : Brochet.

Arrêté préfectoral N° 2015.022.0007

3 / 8

Ordre des Gastéroteiformes

Famille des Gasterosteidés :

Gasterosteus aculeatus : Epinoche,
Pungitius pungitius : Epinochette.

Ordre des Perciformes

Famille des Percidés :

Gymnocephalus cernuus : Grémille,
Perca fluviatilis : Perche fluviatile,
Sander lucioperca : Sandre,
Zingel asper : Apron du Rhône.

Famille des Centrarchidés :

Lepomis gibbosus : Perche soleil.
Micropterus salmoides : Black bass

Ordre des Salmoniformes

Famille des Salmonidés :

Oncorhynchus mykiss : Truite arc-en-ciel,
Salmo trutta : Truite fario,
Salvelinus fontinalis : Ombre de fontaine,
Thymallus thymallus : Ombre commun.

Ordre des Scorpaneiformes

Famille des Cottidés :

Cottus gobio : Chabot commun

Ordre des Siluriformes

Famille des Ictaluridés :

Ameiurus melas : Poisson-chat.

Famille des Siluridés :

Silurus glanis : Silure.

Reptiles (Classe)

Ordre des Testudines

Famille des Emydidsés :

Chrysemys picta : Chrysémyde peinte,

Emys orbicularis : Cistude d'Europe,

Graptemys pseudogeographica : Graptémyde pseudo-géographique,

Pseudemys nelsoni : Pseudémyde e Nelson,

Pseudemys rubriventris : Pseudémyde à ventre rouge,

Trachemys scripta: Trachémyde écrite.

Famille des Pelomedusidés :

Pelomedusa subrufa : Péloméduse roussâtre.

Famille des Testudinidés :

Geochelone paralis : Tortue léopard,

Geochelone sulcata : Tortue sillonnée,

Testudo hermanni : Tortue d'Hermann,

Testudo graeca : Tortue grecque.

Ordre des Squamates

Famille des Gekkonidés :

Phelsuma grandis : Phelsuma grandis.

Ordre des Squamates

Famille des Chamaeleonidés :

Furcifer pardalis : Caméléon panthère

Amphibiens (Classe)

Ordre des Anoures

Famille des Asellidés :

Mantella aurantiaca : Mantelle dorée.

Famille des Bufonidés:

Bufo bufo : Crapaud commun,
Bombina variegata : Crapaud à ventre jaune,
Epidalea calamita: Crapaud calamite.

Famille des Dendrobatidés :

Dendrobates auratus : Dendrobate doré,
Dendrobates azureus : Dendrobate bleu,
Dendrobates leucomelas : Dendrobate jaguar,
Exidobates mysteriosus : Exidobate mystérieux,
Phyllobates vittatus : Phyllobates vittatus.

Famille des Hylidés :

Hyla arborea : Rainette verte.

Famille des Hylinaés :

Trachycephalus resinifictrix : Rainette de Guyane.

Famille des Pelodyadinés :

Litoria caerulea : Rainette de White.

Famille des Phyllomedusinés :

Agalychnis callidryas : Rainette aux yeux rouges.

Famille des Rhacophoridés :

Theloderma corticale : Grenouille mousse.

Famille des Ranidés :

Pelophylax esculenta : Grenouille verte,
Pelophylax ridibundus : Grenouille rieuse,
Rana dalmatina : Grenouille agile,
Rana temporaria : Grenouille rousse.

Ordre des Urodèles

Famille des Salamandridés :

Ichthyosaura alpestris : Triton alpestre,
Lissotriton vulgaris : Triton ponctué,
Proteus anguinus : Protée anguillard
Salamandra salamandra : Salamandre tachetée,
Triturus cristatus : Triton crêté,
Triturus helveticus : Triton palmé,
Triturus marmoratus : Triton marbré.

Arrêté préfectoral N° 2015 022 0007

6/8

Invertébrés

Démospouges (Classe)

Ordre des Haplosclérides

Famille des Spongillidés :

Spongilla lacustris : Eponges d'eau douce

Hydrozoaires (Classe)

Ordre des Anthomédues

Famille des Hydridés :

Hydra sp. : Hydre d'eau douce

Ordre des Limnomédues

Famille des Olindiidés :

Craspedacusta sowerbyi : Méduse d'eau douce

Lamellibranches (Classe)

Ordre des Unionoïdes

Famille des Unionidés :

Anodonta cygnea cygnea : Anodonte,

Unio pictorum : Mulette des peintres,

Unio tumidus : Mulette renflée.

Ordre des Vénéroïdes

Famille des Dreissénidés :

Dreissena polymorpha : Moule zébrée,

Corbicula fluminea : Corbicule asiatique.

Gastéropodes (Classe)

Ordre des Basommatophores

Famille des Ancyliidés :

Ancylus fluviatilis : Ancyle.

Famille des Lymnéidés :

Lymnaea stagnalis : Limnée.

Famille des Planorbidés :

Planorbarius corneus : Planorbe.

Crustacés

Ordre des Décapodes

Famille des Astacidés :

Astacus astacus : pattes rouges,

Astacus leptodactylus : pattes grêles,

Austropotamobius pallipes : pattes blanches,

Austropotamobius torrentium : écrevisse des torrents,

Pacifastacus leniusculus : écrevisse de Californie.

Arrêté préfectoral N° 2015 022 0007

7/8

Famille des Cambaridés :

Orconectes limosus : écrevisse américaine,
Procambarus clarkii : écrevisse de Louisiane.

Ordre des Amphipodes

Famille des Gammaridés :

Gammarus pulex : gammare.

Ordre des Isopodes

Famille des Asellidés :

Asellus aquaticus : aselle.

Insectes (Classe)

Ordre des Coléoptères

Famille des Dytiscidés :

Dytiscus marginalis, *circumcinctus*, *latissimus* : Dytiques.

Famille des Gyrinidés :

Gyrinus sp. : Gyrin.

Ordre des Diptères

Famille des Chaoboridés :

Chaoborus crystallinus : Larve de cristal.

Famille des Culicidés :

Culex sp. : Moustique.

Ordre des Hétéroptères

Famille des Notonectidés :

Notonecta glauca : Notonecte.

Famille des Gerridés :

Gerris sp. : Gerris.

Famille des Népidés :

Nepa cinerea : Nèpe.

Ordre des Odonates

Famille des Anisoptère :

Anisoptera sp. : Libellule.

Famille des Zygoptères :

Zygoptera sp. : Demoiselle.

Arachnides (Classe)

Ordre des Aranés

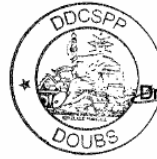
Famille des Cybaeidés :

Argyroneta aquatica : Argyronète

Arrêté préfectoral N° 2015 022 0007

B. Certificat de capacité Mélanie Berthet

COPIE



Pour le Directeur,
Le chef de service

Jean-Marie LE HORGNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
Pôle Protection des Populations
Service Santé, Protection Animale et Environnementale

ARRETE PREFECTORAL N° 2015 - 022 - 0006

Certificat de capacité pour l'élevage et la présentation au public d'animaux vivants d'espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère

LE PRÉFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE
PRÉFET DU DOUBS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le titre 1^{er} du Livre IV - Protection de la Faune et de la Flore - du code de l'environnement, notamment ses articles L. 413-2, R. 413-2 à R. 413-5 ;
- VU le décret N° 80-791 du 1^{er} octobre 1980, modifié par le Décret N° 86-635 du 14 mars 1980 pris pour application de l'article 276 du Code Rural ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux (modifié par les arrêtés du 17/06/96 et du 30/03/2000) ;
- VU l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques prévue à l'article R.213-4-III du Code rural ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 octobre 1995 relatif à la mise en œuvre du contrôle des établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques (modifié par l'arrêté du 7/10/1996) ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 novembre 1997 définissant deux catégories d'établissements, autres que les établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, détenant des animaux d'espèces non domestiques ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du Conseil européen et (CE) n° 939/97 de la Commission européenne ;

Arrêté préfectoral N° 2015.022 - 0006

1/3

- VU** le décret du 8 novembre 2012 portant nomination de M. Stéphane FRATACCI, préfet de la région de Franche-Comté, préfet du Doubs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013-358-0002 du 24 décembre 2013 portant délégation de signature à monsieur Martial FIERS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- Considérant** la demande de M^{me} Mélanie BERTHET sollicitant un certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public au sein d'un établissement de présentation au public d'animaux vivants d'espèces non domestiques à caractère fixe et permanent ;
- Considérant** l'avis de la commission nationale consultative pour la faune sauvage captive en date du 24 novembre 2014 ;

ARRETE

Article 1 :

Le certificat de capacité est accordé à M^{me} Mélanie BERTHET pour la présentation au public au sein d'un établissement fixe, des espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens sollicitées dont la liste figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

La présente décision ne vaut pas autorisation d'ouverture d'un établissement et n'autorise pas la détention et la présentation d'animaux d'espèces non domestiques autres que celles citées à l'article 1.

Article 3 :

Le non-respect de cette décision expose son bénéficiaire à des sanctions administratives ou pénales conformément aux articles L. 413-5 et L. 415-1 à L. 415-4 du livre IV du code de l'environnement.

Article 4 :

Une copie de la présente décision sera notifiée par le Préfet au demandeur, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

BESANCON, le

22 JAN. 2015

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation
Le directeur départemental

Martial FIERS

Arrêté préfectoral N° 2015-022-0006

2/3

Oiseaux

Ordre des Psittaciformes	Ordre des Rhéiformes
Ordre des Phoenicopteriformes	Ordre des Columbiformes
Ordre des Passériformes	Ordre des Galliformes
Ordre des Ciconiiformes	Ordre des Anseriformes
Ordre des Charadriiformes	Ordre des Bucerotiformes
Ordre des Colombiformes	Ordre des Gruiformes
Ordre des Cuculiformes	Ordre des Strigiformes
Ordre des Coraciiformes	Ordre des Piciformes

Mammifères

Ordre des Primates	Ordre des Carnivores
Ordre des Artiodactyles	Ordre des Insectivores
Ordre des Lagomorphes	Ordre des Rongeurs
Ordre des Périssodactyles	Ordre des Proboscidiens
Ordre des Xénarthres	Ordre des Chiroptères
Ordre des marsupiaux	

Reptiles

- Ordre des Testudinés
 - Famille des Emydidae
 - Famille des Testudinidae
 - Genre *Geochelone*
 - Genre *Testudo*
 - Genre *Astrochelys*
- Ordre des Squamates (sauriens)
 - Famille des Gekkonidae
 - Genre *Phelsuma*
 - Famille des Chamaeleonidae
 - Genre *Furcifer*

Amphibiens

- Ordre des Anoures
 - Famille des Dendrobatidae
 - Famille des Mantellidae
 - Genre *Mantella*
 - Famille des Hylidae
 - Genre *Trachycephalus*
 - Genre *Litoria*
 - Genre *Agalychnis*
 - Famille des Rhacophoridae
 - Genre *Theloderma*

C. Cerfa de demande de dérogation pour la capture – N°13 616*01



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Ville de Besançon - Citadelle - Muséum
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Margaux P. Zzo, Resp. du parc zoologique
 Adresse : N° 2 Rue Mequand
 Commune Besançon
 Code postal 25000
 Nature des activités : conservation recherche diffusion
 Qualification : culturelle tourisme

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Triton alpestre</u> <u>Ichthyosaura alpestris</u>	<u>10 à 15</u>	<u>non sexé, stade néoténique</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : pour une présentation aux visiteurs et des fins pédagogiques

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
Préciser l'acte des opérations autorisées en fonction de l'opération choisie

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : secteur Aquarium du Muséum de Besançon, dans un aquarium de présentation (à l'école)
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec époussette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
- Destruction des œufs Préciser :
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
- Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : *Master Biogéom, Capataine Triton alpiniste*
- Formation continue en biologie animale Préciser :
- Autre formation Préciser :

E. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : *1. en mars 2016 au 17 avril 2016*
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Haute-Saône, Bourgogne*
 Départements : *Doubs*
 Cantons :

II. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *cf. dossier scientifique du 18 février 2016 Dargemont Pizzo*

Suite sur papier libre

F. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *photos de présentation de l'aquarium avec les spécimens et le panneau pédagogique*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Besançon*
le *18 février 2016*
Votre signature *Alain PIZZO*

Responsable des espaces animaliers - Zoo Director
 Curatrice générale et directrice scientifique /
 General curator and scientific Director
MUSEUM DE BESANCON
 Ville de Besançon - Direction Citadelle Patrimoine mondial